



**Wormer**  
d'Rieslingsgemeen

## Extrait du registre aux délibérations du collège des bourgmestre et échevins

Séance du 18 mai 2026

---

Présents :	Pundel Claude, bourgmestre ; Mathis Ast et Adam Pierre, échevins ; Welter Pascal, secrétaire communal.
Excusé(s) :	/

---

Point de l'ordre du jour : 3

Objet : **Règlement de circulation temporaire à l'occasion du « Schleck Gran Fondo 2026 »**

Le collège des bourgmestre et échevins,

Considérant qu'à l'occasion du passage du « Schleck Gran Fondo » à Dreibern le samedi 30 mai 2026, il y a lieu de modifier temporairement le règlement de circulation de la commune de Wormeldange ;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins est habilité à édicter seul des règlements temporaires de circulation dont la durée n'excède pas 72 heures ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement de circulation de la commune de Wormeldange du 23 juillet 2015, tel qu'il a été modifié par la suite ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

Décide unanimement

De modifier temporairement le règlement de la circulation de la commune de Wormeldange du 23 juillet 2015 comme suit :

### **Sous 2/1/1 des Dispositions Générales - Accès interdit**

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans le sens indiqué. Lesdits tronçons sont uniquement accessibles dans le sens opposé.

Cette réglementation est indiquée dans le sens interdit par le signal C,1a 'accès interdit' et, dans le sens opposé, par le signal E,13a ou E,13b 'voie à sens unique'.

### **Sous 2/4/1 Interdiction de tourner à gauche**

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, il est, aux endroits désignés, interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux de tourner à gauche dans les voies indiquées.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,11a 'interdiction de tourner à gauche'.

### **Dreiborn**

#### **Sous 2/1/1**

Accès interdit à Dreiborn depuis le CR 122 en venant de Flaxweiler du fait que la circulation se fera en sens unique en direction de la localité de Flaxweiler, en date du samedi 30 mai 2026, 9h30 jusqu'à 13h00 ;

Accès interdit à Dreiborn au croisement CR 122/ CR 146 vers Lenningen en date du samedi 30 mai 2026, 9h30 jusqu'à 13h00 ;

#### **Sous 2/4/1**

Interdiction de tourner à gauche depuis le CR 122 vers le CR 146 en direction de Lenningen en date du samedi, 30 mai 2026, 9h30 jusqu'à 13h00 ;

Les prédites signalisations seront mises en place par le service régional des Ponts et Chaussées et par le service technique de la commune de Wormeldange.

Le présent règlement entre en vigueur le 30 mai 2026.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi décidé à Wormeldange, date qu'en tête.

Le collège des bourgmestre et échevins

(suivent les signatures)

POUR EXPÉDITION CONFORME  
Wormeldange, le 18 mai 2026

Claude Pundel  
Bourgmestre



Pascal Welter  
Secrétaire communal